

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 12 décembre 2022 à 20h00 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

Sont présents :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6
formant quorum sous la présidence de Eddy Whitcher, maire suppléant.

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier
Maike Storks, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Est absent :

Denis Vaillancourt, maire

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 4. CORRESPONDANCE**
 - 5. URBANISME**
 - 5.1. Non-renouvellement de la réserve pour fins publiques – Lot 5 192 357 du cadastre du Québec situé sur le chemin Bolton Pass
 - 5.2. Marc Cournoyer et Julie Guilmain – Offre de service en inspection municipale et formation/coaching
 - 5.3. Projet intermunicipal de portrait-diagnostic afin d'évaluer les opportunités pour la mise en place d'un système de gestion, de partage, d'acquisition et de diffusion de l'information et des données selon une approche collaborative, dynamique et en temps réel à l'échelle régionale – Engagement et autorisations
 - 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1. Approbation des comptes et transferts
 - 6.2. Déclaration d'intérêts pécuniaires
 - 6.3. Ressources humaines – Recrutement d'une directrice générale et greffière-trésorière ou d'un directeur général et greffier-trésorier – Offre de service
 - 6.4. Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – Registre public des déclarations au 12 décembre 2022
 - 6.5. Règlement numéro 389-2023 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2023 – Avis de motion et dépôt du projet
 - 7. VOIRIE**
 - 7.1. Appel d'offres 2021-15 – Rechargement des chemins Bailey, de Brill, de Stukely et Spicer – Décompte progressif #6
 - 7.2. Appel d'offres 2022-02 - Travaux de remise en état du chemin Paramount – Décompte progressif #4
 - 8. ENVIRONNEMENT**
 - 8.1. Couches lavables – Programme d'aide financière – Renouvellement
 - 8.2. Collecte des matières résiduelles - Calendrier municipal
 - 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 11. LOISIRS ET CULTURE**
 - 12. VARIA**
 - 13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**
-

326-1222
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire suppléant à 20h00.

327-1222
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il EST PROPOSÉ PAR Marie-Blanche Richer
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

328-1222
PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions.

329-1222
CORRESPONDANCE

Aucun document à ajouter.

330-1222
URBANISME
NON-RENOUVELLEMENT DE LA RÉSERVE POUR FINS
PUBLIQUES - LOT 5 192 357 DU CADASTRE DU QUÉBEC
SITUÉ SUR LE CHEMIN BOLTON PASS

Le maire suppléant mentionne que le propriétaire d'Orico n'est pas intéressé d'accorder à la municipalité un droit de préemption (right of first refusal) pour son terrain voisin du 25, chemin Bolton Pass (Thirsty Boot) mais qu'il nous informera advenant le dépôt d'une offre.

Il EST PROPOSÉ PAR Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU :

De ne pas renouveler l'avis de réserve pour fins publique sur le lot 5 192 357 du cadastre du Québec situé sur le chemin Bolton Pass.

D'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

331-1222
URBANISME
MARC COURNOYER ET JULIE GUILMAIN - OFFRE DE
SERVICE EN INSPECTION MUNICIPALE ET
FORMATION/COACHING

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Marie-Blanche Richer
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de service datée du 5 décembre 2022 de madame Julie Guilmain, urbaniste et Marc Cournoyer, inspecteur pour du remplacement occasionnel et de l'aide ponctuelle au service d'urbanisme et, au besoin, de la formation/coaching en 2023;

Que ceux-ci soient couverts par l'assurance responsabilité de la Municipalité;

De financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité;

D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

332-1222
URBANISME
PROJET INTERMUNICIPAL DE PORTRAIT-DIAGNOSTIC
AFIN D'ÉVALUER LES OPPORTUNITÉS POUR LA MISE EN
PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION, DE PARTAGE,
D'ACQUISITION ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION
ET DES DONNÉES SELON UNE APPROCHE
COLLABORATIVE, DYNAMIQUE ET EN TEMPS RÉEL À
L'ÉCHELLE RÉGIONALE - ENGAGEMENT ET
AUTORISATIONS

CONSIDÉRANT notamment la génération d'une quantité de plus en plus importante de données et d'informations tant à l'échelle régionale que locale, le peu de centralisation et le manque de méthodologie claire de génération, de gestion, d'organisation et de partage de ces données et informations ainsi que la vulnérabilité de conserver la mémoire des organisations face aux départs d'employés et conserver l'historique des dossiers et projets;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite déployer un système de gestion, de partage, d'acquisition et de diffusion de l'information et des données selon une approche collaborative, dynamique et en temps réel à l'échelle régionale pour le bénéfice de l'ensemble de ses municipalités ;

CONSIDÉRANT la création, en juin 2022, d'un nouveau trio en géomatique et en technologie de l'information au sein de la MRC pour bonifier l'offre en services aux municipalités qui s'est traduit notamment par l'embauche d'une nouvelle ressource en géomatique;

CONSIDÉRANT que, via leur quote-part, les municipalités du territoire de Brome-Missisquoi se sont dotées depuis bon nombre d'années d'une expertise et d'un service régional relié à la géomatique;

CONSIDÉRANT qu'à terme il est souhaité de mettre en place un système de gestion, de partage, d'acquisition et de diffusion de l'information et des données selon une approche collaborative, dynamique et en temps réel à l'échelle régionale (MRC/CLD,

municipalités et autres partenaires);

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter d'un portrait-diagnostic avant d'aller plus loin dans le déploiement du projet afin de répondre aux besoins et demandes des municipalités locales;

CONSIDÉRANT qu'une fois le portrait-diagnostic réalisé, l'évaluation des besoins et le potentiel de mutualisation et de coopération entre les municipalités connues, il sera possible d'établir les étapes et les moyens de mise en œuvre du système de gestion, de partage, d'acquisition et de diffusion de l'information et des données;

CONSIDÉRANT l'opportunité de coopération intermunicipale dans ce projet et l'opportunité de financement via du programme volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bolton-Ouest désire se joindre aux autres municipalités participantes de la MRC au présent projet présenté dans le cadre de l'aide financière et y participer;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi est l'organisme responsable de porter à bien la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU :

De désigner la MRC Brome-Missisquoi comme responsable du projet de portrait-diagnostic afin d'évaluer les opportunités pour la mise en place d'un système de gestion, de partage, d'acquisition et de diffusion de l'information et des données selon une approche collaborative, dynamique et en temps réel à l'échelle régionale;

D'indiquer que le conseil de la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à participer et à collaborer audit projet en nature;

D'autoriser la MRC Brome-Missisquoi à déposer une demande d'aide financière pour le projet auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) dans le cadre du programme volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipale.

D'autoriser la signature de la demande ou de tout autre document nécessaire dans le cadre du programme volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipale par le préfet de la MRC Brome-Missisquoi et/ou par sa direction générale.

Adoptée à l'unanimité

333-1222
ADMINISTRATION
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

IL EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR Gilles Asselin
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et transferts en date du 9 décembre 2022 au montant de 229 013,80 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

334-1222
ADMINISTRATION
DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le membre du conseil Marie-Blanche Richer dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires au conseil.

335-1222
ADMINISTRATION
RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UNE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE OU
D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER -
OFFRE DE SERVICE

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de service révisée datée du 9 décembre 2022 du Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec pour le recrutement d'une directrice générale et greffière-trésorière ou d'un directeur général et greffier-trésorier;

De financer cette dépense estimée à environ 10 000 \$ plus taxes à même le fonds général de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant à donner toute directive à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

336-1222
ADMINISTRATION
LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE
MUNICIPALE - REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS AU
12 DÉCEMBRE 2022

Le directeur général dépose un extrait du registre public des déclarations des membres du conseil conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Ce registre ne contient aucune mention en date du 12 décembre 2022.

337-1222
ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2023 ÉTABLISSANT LA TAXATION
ET DES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2023 – AVIS DE
MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le maire suppléant Eddy Whitcher, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement

numéro 389-2023 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2023 sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de Règlement numéro 389-2023 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2023 est déposée par le maire suppléant lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance et sur le site Web de la Municipalité.

338-1222

VOIRIE

**APPEL D'OFFRES 2021-15 - RECHARGEMENT DES CHEMINS
BAILEY, DE BRILL, DE STUKELY ET SPICER - DÉCOMPTE
PROGRESSIF #6**

ATTENDU la recommandation de Bruno Lortie, ingénieur.

Il EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU :

D'accepter de façon définitive les travaux et le décompte progressif # 6 de l'entreprise Normand Jeanson Excavation inc. au montant de 97 401,03 \$ taxes incluses pour des travaux de rechargement granulaire des chemins Bailey, de Brill, de Stukely et Spicer dans le cadre de l'appel d'offres 2021-15 ;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, conformément au règlement numéro 378-2021;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

339-1222

VOIRIE

**APPEL D'OFFRES 2022-02 - TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT
DU CHEMIN PARAMOUNT- DÉCOMPTE PROGRESSIF #4**

ATTENDU la recommandation de Bruno Lortie, ingénieur.

Il EST PROPOSÉ PAR Marie-Blanche Richer
APPUYÉ PAR Gilles Asselin
ET RÉSOLU :

D'accepter le décompte progressif numéro 4 de l'entreprise Roger Dion et fils 2006 Inc. au montant de 52 269,07 \$ taxes incluses pour des travaux de remise en état du chemin Paramount dans le cadre de l'appel d'offres 2022-02;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, conformément au règlement numéro 386-2022.

D'autoriser le maire et le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

340-1222
ENVIRONNEMENT
COUCHES RÉUTILISABLES - PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que plus de 4 500 couches sont nécessaires pour rendre un enfant propre;

ATTENDU que l'utilisation de couches réutilisables permet de réduire de manière significative la quantité de déchet à enfouir;

ATTENDU que les couches réutilisables d'aujourd'hui sont plus modernes et faciles d'entretien grâce aux velcros ou boutons-pression qui ont remplacé les épingles;

ATTENDU que la protection de l'environnement et le soutien à nos citoyens sont au cœur des préoccupations de notre communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Blanche Richer
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière maximale de 150 \$ par enfant par année civile pour encourager l'utilisation de couches réutilisables;

Que cette aide soit conditionnelle à la présentation d'une preuve de naissance et de résidence de l'enfant ainsi que d'une facture d'achat d'un ensemble de couches réutilisables (Ex. : coton, chanvre, bambou);

D'autoriser le remboursement lorsque les conditions sont remplies;

Ce programme prendra fin le 31 décembre 2023. Un nouveau programme sera étudié dans le cadre de la préparation du budget 2024.

Adoptée à l'unanimité

341-1222
ENVIRONNEMENT
COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
CALENDRIER MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU :

D'approuver le calendrier municipal 2023 joint en annexe de la présente résolution aux fins de publications dans le bulletin municipal de décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

342-1222
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le directeur général informe les personnes présentes qu'une intervention d'urgence de coordination a été nécessaire samedi pour sécuriser le chantier de remplacement du viaduc autoroutier du chemin de Brill, les barrières de béton ne semblant pas avoir été mises

en place lors de la fermeture du chantier par l'entrepreneur responsable de celui-ci.

343-1222
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun dossier.

344-1222
LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

345-1222
VARIA

Aucun dossier.

346-1222
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public de façon électronique avant le début de la séance.

347-1222
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De lever l'assemblée. Il est 20h39.

Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-trésorier

Eddy Witcher
Maire suppléant

Attestation

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.